



DIRECTION DU CABINET
Bureau du Cabinet

NIORT, LE 14 FEV. 2017

Le Préfet des Deux-Sèvres
à
liste des destinataires

Objet : guide pratique des débits de boissons.

De trop nombreux accidents de la route sont liés directement, en Deux-Sèvres, à la consommation d'alcool.

Conscient des enjeux en termes de santé, d'ordre et de tranquillité publics, j'ai souhaité la mise en place de ce guide pratique des débits de boissons qui vient éclairer une réglementation particulièrement dense dont l'application n'est pas toujours aisée. Il s'adresse tout autant aux maires qu'aux professionnels, associations ou particuliers.

La réglementation a fortement évolué ces derniers mois avec la parution de plusieurs textes législatifs notamment pour prévenir l'ivresse, phénomène préoccupant que ce soit en matière de sécurité routière ou de sécurité publique.

Un arrêté portant règlement général de la police des débits de boissons, joint en annexe de ce guide, reprend en un document unique l'ensemble des dispositions applicables afin que tous les acteurs concernés bénéficient d'une information claire et pratique.

Ce guide, téléchargeable sur le site internet de la préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Debit-de-boissons>) a vocation à être enrichi par vos avis et suggestions.

Je vous remercie d'en assurer la plus large diffusion auprès de vos services

Le Préfet,

Jérôme GUTTON

Liste des destinataires

- *Monsieur le Président de l'association des Maires des Deux-Sèvres*
- *Mesdames et Messieurs les Maires du département des Deux-Sèvres*
- *Madame la Sous-préfète de Parthenay*
- *Monsieur le Sous-préfet de Bressuire*
- *Madame le Procureur de la République près le Tribunal de Grande instance de Niort*
- *Madame la Directrice départementale de la sécurité publique*
- *Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie départementale*
- *Monsieur le Chef de la Mission sécurité routière*
- *Monsieur le Délégué de l'Agence régionale de santé*
- *Monsieur le Président de la Chambre des professionnels indépendants de l'hôtellerie*
- *Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie*
- *Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat*
- *Monsieur le Président du Comité départemental olympique et sportif des Deux-Sèvres*
